



HÔTEL DE VILLE
1, rue de la Mairie
44850 Saint-Mars-du-Désert

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 05 juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de Madame le Maire.

**Délibération
2022-0066**

THEME :

TRAVAUX

OBJET :

**Appel à manifestation
d'intérêt « cœur de
bourg » au Conseil
Départemental**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Présents : 22

Absents : 5

Pouvoirs : 5

Votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 juin 2022

Présents :

Mme Barbara NOURRY, M. Jean-François CHARRIER, Mme Karine MAINGUET, M. Frédéric BOISLEVE, Mme Marie-Laure BRIAND, M. Clément LECOMTE, Mme Caroline BAUDOUIN, M. Franck BOUQUIN, adjoints ;
Mme Céline MARTINEAU, M. Sylvain LOUARN, Mme Marie KERLOEGUEN, M. Gérard LE FEL, M. Xavier LEPREVOST, Mme Annabelle RETIERE, M. Jean-Yves RETIERE, Mme Lina PUTOLA, M. Eric VANDAELE, Mme Armelle GEHIN, M. Frédéric GEFRIAUD, M. Eric GAUTRON, Mme Louise DREAN, Mr Nicolas SEVESTRE, conseillers municipaux.

Étaient excusés :

- M. Serge RAYNAUD, (pouvoir à M. Jean-François CHARRIER) ;
- Mme Emilie CARROT, (pouvoir à Mme Annabelle RETIERE) ;
- Mme Céline LECOMTE, (pouvoir à Mme Armelle GEHIN) ;
- Mme Céline OLLIVIER, (pouvoir à Mme Lina PUTOLA) ;
- Mme Julie BRUN, (pouvoir à M. Xavier LEPREVOST) ;

Secrétaire de séance : Monsieur Franck BOUQUIN est nommé secrétaire de séance.

Madame le Maire informe que dans sa séance du 7 juillet 2020, le Conseil Municipal, a présenté la candidature de la Commune à l'appel à projets du Département pour la revitalisation des cœurs de bourg avec les quatre opérations suivantes :

- Requalification dernière section de la rue du 3 août 1944.
- Requalification de la rue Julienne David (section cœur de bourg – rond-point de la Fresnaie).
- Projet de Tiers-Lieu.
- Projet de médiathèque.

Depuis 2011, la Commune de Saint-Mars-Désert s'est engagée dans des études de programmation urbaine afin de requalifier et revitaliser son cœur de bourg.

Ces études se sont traduites par un plan de référence 2014/2020 qui a vu les opérations suivantes se réaliser :

- Réalisation d'une nouvelle Mairie avec locaux mutualisés pour les associations.
- Transformations complètes des espaces publics de l'hypercentre à savoir la place Jean-Moulin et les rues du 3 août 1944, Julienne David, Guillet et Cadaran regroupées en deux tranches.

Accusé de réception en préfecture
044-214401796-20220705-2022-0066-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2022

- Réalisation d'un pôle dédié à la petite enfance avec logements sociaux pour un public seniors.

En parallèle la Commune a organisé des projets urbains pour structurer son offre de logements et de services à la population par :

- La construction d'un pôle médical.
- La réalisation d'un projet urbain sur l'îlot de la Poste incluant des logements collectifs et des commerces.

Depuis quelques mois, la Commune s'est lancée dans la mise à jour de son plan de référence 2020-2026 en s'appuyant sur son programme dédié à la « ruralité heureuse » et aux études patrimoniales menées par le CAUE sur les bâtiments municipaux de l'hypercentre.

Ce plan de référence 2020-2026 entre totalement dans les opérations qui peuvent être soutenues par le Département et à ce jour il a été proposé quatre opérations majeures prévues dans ce mandat municipal :

➤ **Au titre des mobilités :**

- Rue du 3 Août - tronçon Tranche 1 Cœur de Bourg – calvaire
- Rue Julienne David – tronçon Tranche 2 Cœur de Bourg – giratoire St Jean-Fresnaie – avec les différentes variantes « chaucidou »

➤ **Au titre du développement des services au public :**

Dans le cadre de son programme de revitalisation de son centre-bourg pour une « ruralité heureuse », la Commune a souhaité mener une étude sur l'opportunité de réaliser un tiers lieu pour imaginer les services publics de demain et soutenir toutes les démarches de développement durable.

Le Tiers-Lieu projeté reprendra les objectifs formulés dans l'appel à projets de l'Etat sur les futures « fabriques de territoire » en matière de production de nouveaux services au public, d'inclusion numérique et de co-working.

Ce projet aux multiples partenariats sera un démonstrateur écologique (réhabilitation smart reno) et social (objectif rural).

➤ **Au titre du développement des services au public et l'offre culturelle :**

Les études architecturales et urbaines du CAUE ont confirmé tout l'intérêt que représentent les bâtiments patrimoniaux et notamment le presbytère pour y imaginer la médiathèque sous la forme d'un tiers-lieu culturel.

Il conviendrait de lancer de nouvelles programmation urbaine pour avancer dans le projet.

- Coût d'une étude de programmation pour une médiathèque et tiers-lieu culturel : 20 000 € HT
- Coût prévisionnel des travaux de la médiathèque : 1 500 000 € HT.

La candidature de la Commune a été retenue et les dossiers de demandes de subvention ont été ou seront déposés au Département.

Depuis, la Commune par délibération en date du 16 février 2021 s'est engagée dans l'élaboration d'un projet de territoire en transitions et d'un plan guide « innovant et partagé » pour la revitalisation du cœur de bourg.

Dans l'idée d'un partenariat renforcé et nécessaire entre Erdre et Gesvres et la Commune, il semble qu'il soit devenu impératif de prendre du recul sur le plan guide opérationnel afin de mieux avancer et de définir une stratégie globale.

Aussi, il semble opportun dans le cadre d'un projet de territoire en transitions, de définir une stratégie pour la revitalisation du cœur de bourg. L'objectif de cette étude sera de construire une vision d'aménagement du cœur de bourg, appréhendée à l'échelle de la commune et qui tienne compte de ses interactions avec les territoires environnants. Il s'agit de proposer un projet global qui servira de « plan guide » opérationnel aux élus et partagés avec tous les acteurs.

Cette étude permettra ainsi de définir et de hiérarchiser les projets d'aménagements à mener à plus ou moins long terme pour répondre aux problématiques auxquelles est confrontée la commune.

Pour ce faire, la Commune a proposé le lancement d'une démarche d'ingénierie territoriale totalement innovante et sur un temps long, à savoir un mandat municipal 2021-2026, incluant le plan guide pour la revitalisation du cœur de bourg sur les principes suivants :

➤ **La redynamisation du cœur de bourg : la VITALITE, le nouvel urbanisme et les nouvelles formes d'HABITER la ruralité (habitat, commerces éphémères, convivialité, coworking, tiers-lieux, design services mairie...). Pour un plan guide innovant et partagé pour le cœur de bourg, où les orientations spatiales laissent la place à l'humain.**

Aussi, les opérations au titre des mobilités étant réalisées grâce au soutien départemental ainsi que le lancement programmé des travaux du tiers-lieu, il est proposé de soumettre de nouveaux projets pouvant entrer dans l'AMI départemental au titre du développement du cœur de bourg et répondant aux critères prédéfinis.

Il est donc proposé quatre opérations majeures prévues d'ici 2026 dans ce mandat municipal.

Au titre de la structuration du cœur du bourg et en parallèle de l'étude commerciale menée sur la Commune par Erdre et Gesvres en lien avec le projet de territoire en transitions :

Elaboration d'un plan guide opérationnel – PGO.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « cœur de bourg / cœur de ville » est renouvelé tous les ans.

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux communes de moins de 15 000 habitants ainsi qu'aux communes lauréates de l'initiative de l'État « petites villes de demain ».

Les communes candidates sont invitées à élaborer et/ou mettre en œuvre un projet global de requalification de leur « cœur de bourg / cœur de ville », formalisé dans le cadre d'un plan-guide opérationnel. Ce document définit les axes structurants du projet de requalification, le périmètre d'intervention, le plan d'actions et son calendrier de mise en œuvre.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) a pour objectif d'accompagner les communes retenues à toutes les étapes du projet : de la phase d'initialisation de la stratégie de transformation du « cœur de bourg / cœur de ville » à la phase de déploiement des actions.

L'objectif de l'étude est de construire une stratégie d'aménagement de la commune grâce à un projet global, qui vise à appréhender les enjeux de requalification du « cœur de bourg / cœur de ville » : notamment en termes de réhabilitation et de restructuration de l'habitat, de transition écologique, de développement commercial, de facilitation des mobilités, de mise en valeur de l'identité, de l'espace public et du patrimoine, d'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle, sportive et de loisirs.

Au regard des enjeux identifiés, le plan-guide opérationnel doit permettre de préciser la stratégie, déclinée sous la forme d'un plan d'actions qui comporte le périmètre d'intervention, les actions à engager et les étapes du calendrier de déploiement.

L'objectif de l'étude pourrait s'articuler autour de 3 points :

Accusé de réception en préfecture 044-214401796-20220705-2022-0066-DE Date de réception préfecture : 12/07/2022

- Une stratégie d'aménagement basée sur les enjeux et priorités définis en phase diagnostic,
- Un programme opérationnel qui détaillera pour chaque secteur les procédures à suivre, les travaux à réaliser, les éventuels outils à mettre en place (pour des projets à plus long terme) afin que la collectivité puisse planifier dans le temps et dans l'espace les actions à engager pour mettre en œuvre le projet. Ce programme opérationnel devra être une conséquence du « fil rouge » préalablement défini.
- Une proposition d'enveloppes budgétaires nécessaires à la réalisation de chacune des actions.

L'élaboration de ce plan guide opérationnel s'inscrit dans la proposition du Département d'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « cœur de bourg / cœur de ville ».

Pour cette étude urbaine en tant que maître d'ouvrage, dans le cadre de l'AMI cœur de bourg, les financements sont de 40 ou 50% de prise en charge par le Département (selon les communes) et de 50% du reste à charge par la CCEG, sous réserve d'un accompagnement technique de la CCEG.

En général, le coût des études est situé entre 45 000 € (Héric) et 60 000 euros (Grandchamp) par exemple.

Au titre des mobilités :

- Création d'une plateforme multimodale et sécurisation du carrefour RD9/ Tourmentinerie : enjeux de conforter et développer l'offre de transports alternatifs à la voiture sur le secteur de Pinsoison (co-voiturage, abris vélos, etc...). Sécurisation du carrefour de la RD9 desservant les équipements sportifs et la future école élémentaire par la réalisation notamment de cheminements doux.
Coût travaux prévisionnels : 324 945 € HT hors MOE
- Liaison douce Goulière-Bourg le long de la RD 9 : enjeux de continuer le développement de voie verte totalement sécurisée le long des routes départementales d'entrée de commune afin de relier les hameaux au bourg et de développer les mobilités actives.
- Coût travaux prévisionnels : 150 000 € HT hors MOE

- Au titre du développement des services au public :
Dans le cadre de son programme de revitalisation de son centre-bourg pour une « ruralité heureuse », la Commune souhaite développer des équipements destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles.

Face à la demande accrue d'activités de loisirs de plein air, les parcs réservent une large place aux espaces ludiques, sportifs et de loisirs intergénérationnels. L'aménagement d'un espace de glisse au sein du complexe de plein air de la Verdière sera pensé comme un espace de loisirs ouverts à tous : pratiquants, familles, visiteurs, curieux. Il sera conçu comme un espace convivial et agréable permettant à tous les publics de pratiquer les activités autorisées ou de regarder les personnes qui évoluent dans l'équipement.

Afin de coconstruire ce projet, une démarche originale a été initiée par la municipalité afin d'associer les usagers et les riverains directement concernés par les usages de ce secteur au droit notamment du complexe sportif Desormeaux et du local jeunes. Un groupe de travail a été constitué et a pu réfléchir, en collaboration avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, à un projet répondant aux usages.

L'opération « espace de glisse » telle qu'elle est arrêtée, comprend :

- Un skate-park avec différents modules ;
- Un pumtrack : piste de glisse universelle pour les initiés de la glisse à

- rollers, skate ou trottinette ;
- Des aménagements paysagers ; des mesures en faveur de la transition écologique et la réinterprétation de l'implantation des espaces verts existants.

La municipalité s'est engagée à ce que le service jeunesse assure un réel rôle de médiateur auprès des jeunes de la Commune pour que tous les usages du site se fassent dans le respect des règles de bon voisinage. Un règlement d'utilisation du futur espace de glisse sera rédigé avant sa mise en service.

Une convention d'utilisation et d'animation de l'équipement sportif sera signée par le porteur de projet et les utilisateurs de l'équipement précisant les créneaux prévisionnels qui seront réservés aux utilisateurs signataires et les créneaux en accès libre. La convention devra en effet garantir des créneaux en accès libre pour le grand public.

Pour le projet de la Commune de Saint-Mars-Du-Désert, le Conseil Départemental a émis un avis favorable pour être cosignataire de cette convention via l'animation départementale et les associations locales.

Coûts prévisionnels :

Études	9 900,00 €
Assistance à maîtrise d'œuvre Atelier 360	21 247,24 €
Travaux dont étude acoustique	243 630,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **FAIT acte de candidature et de soumettre les quatre opérations suivantes dans l'AMI cœur de bourg et dans le contrat à signer avec le Département de la Loire-Atlantique :**
 - **Elaboration d'un plan guide opérationnel – PGO**
 - **Création d'une plateforme multimodale et sécurisation du carrefour RD9/Tourmentinerie**
 - **Liaison douce Goulière-Bourg le long de la RD 9**
 - **Création d'un skate-park, d'un pumtrack et aménagements paysagers**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire et de déposer les demandes de subvention auprès du Conseil Départemental selon l'avancée des projets inclus dans le plan pluriannuel de la Commune.**

Franck BOUQUIN

Secrétaire de Séance

À Saint-Mars-du-Désert, le 05 juillet 2022

Barbara NOURRY



« Pour extrait conforme au registre »

Pour ampliation et par délégation,

Benoît RICHARD

Directeur Général des Services

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Acte qui a été reçu en Préfecture le 12 / 07 / 2022 et publié à la mairie le 12 / 07 / 2022

N° de télétransmission... 044-214401796-20220705-2022-0066-DE

Accusé de réception en préfecture
044-214401796-20220705-2022-0066-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2022